

TITULAIRES PRESENTS

NOM	PRESENT	NOM	PRESENT	NOM	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X
Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X
M. BASTIER		M. BAUDIFFIER	X	Mme BELLE (départ à 20h21)**	X
M. BELY	X	Mme BOISSEAU	X	M. BOISSON	X
M. BONIFACE		M. BONNET		M. BORIE	X
M. BOUCQ		M. BOUQUET		M. BOUSIQUE	
M. BOUTANT	X	M. BUCHEMEYER		M. BUZARD	
Mme CAILLÉ		M. CAPOIA	X	M. CHAMOULEAUD	
M. CHASTAGNOL	X	M. CRINE	X	M. DAVID	X
M. DELÂGE		Mme DELAGE		Mme DERRAS	X
Mme DESCHAMPS	X	M. DESVERGNE (arrivé à 19h11)*	X	M. DOUET	
Mme DOYEN MORANGE		M. DUMORTIER		M. DUPONT (départ à 20h21)**	X
M. DUVERGNE	X	M. FONTENOY		M. FORESTAS	
M. GATELLIER	X	M. GESSE	X	M. JAUBERT	X
M. JOUANNET	X	Mme JUIN	X	M. KALAI	
M. LACOMBE		Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANAY	
M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X
M. LEVESQUE		M. MAGNANON		M. MAHERAULT	X
M. MARIN	X	M. MARTAUD		M. MARTIN	
Mme MATRAT		M. MELLY	X	Mme MOCOEUR	
Mme MONTEGU	X	Mme MOUFFLET	X	M. MOUSSION	X
M. NAUDIN-BERTHIER	X	M. OLLIVIER		M. PASIERB	X
M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. REVEREAULT		Mme RODET (départ à 20h21)**	X
M. ROUX	X	M. ROY F. (départ à 20h21)**	X	M. ROY J-M	X
M. THIAN		Mme TRICAUD	X	Mme VARLEZ (départ à 20h21)**	X
Mme VIAN	X	M. VIGIER (départ à 20h21)**	X	M. VIGNAUD C.	
M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON			

*prend part au vote à partir du point n°5

**ne prend plus part au vote à partir du point n°9

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

NOM			
M. ALBERT	M. BOURQUARD	M. DUCONGÉ	M. GOUYGOU
M. LEBARBIER	M. PONTINI	M. RHODE	M. RINGEADE

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOM						
M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	M. KAABOUNI	Mme RENARD	M. ROBUCHON	Mme VALLEE

Les membres du comité syndical nomment **M. Jean-François DUVERGNE, secrétaire de séance**, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales, **ont donné procuration :**

- Mme BAPTISTE Brigitte à M. PERONNET Yannick
- M. BASTIER Thierry à M. VIGIER Marc (*jusqu'au point n°8*)
- M. BONNET Jacky à M. GATELLIER Jean-Pôl
- M. BOUSIQUE Fabrice à M. DAVID Serge
- M. BUZARD Laurent à M. PROVOST Jean-Jacques
- M. CAILLÉ Séverine à Mme BELLE Pascal (*jusqu'au point n°8*)
- M. DELÂGE Flavien à M. LAVILLE Michaël (*à l'exception du point n°5*)
- M. LEVESQUE Jean-Louis à Mme VIAN Marie-Jeanne
- M. MAGNANON Bertrand à M. JOUANNET Joël
- M. MARTAUD Annick-Franck à M. DUPONT Bernard (*jusqu'au point n°8*)
- M. MARTIN Raymond à M. AUDOIN Fabrice (*jusqu'au point n°4*)
- Mme MATRAT Anne à M. BORIE Patrick

Introduction

M. le Président a une pensée particulière pour le responsable du service finance de Calitom. Il profite également de ce moment pour le remercier du travail qu'il a réalisé.

Il a également une pensée pour tous les sinistrés, notamment ceux de Charente Limousine qui brutalement ont vu la Vienne sortir de son lit d'une manière assez fulgurante, pour lesquels le syndicat a pu apporter une petite solution.

Concernant le projet UVE, M. le Président précise que des études sont toujours en cours. Le syndicat n'a pas pour habitude de communiquer avant même d'avoir des résultats sérieux. D'ici début juillet, Calitom sera en mesure d'apporter des informations aux élus du Comité Syndical. Pour ce faire, un comité syndical spécifique (sans vote avec un seul point à l'ordre du jour) sera organisé.

Au regard de l'avancée des études et de l'enjeu, les élus des EPCI devront se positionner en termes de soutien (ce projet ne doit pas être porté uniquement par les élus du Comité Syndical) et de continuité (ou pas) du projet. Il pourra, d'ailleurs, se déplacer à la demande des EPCI dans les différentes assemblées pour informer sur l'avancée des études et des choix faits.

Chaque jour, des éléments démontrent qu'il est nécessaire de sortir de l'enfouissement. Au-delà de la réglementation européenne, française et régionale, la Charente a une expérience de l'enfouissement. Les services de Calitom travaillent d'ailleurs, depuis plusieurs mois, à améliorer le site d'enfouissement de Sainte-Sévère pour solutionner des problématiques de nuisances olfactives importantes, engendrées par des problèmes techniques et de pluviométrie. A ce jour, les eaux de ruissellement sont stockées dans les casiers car le syndicat n'arrive plus à traiter tous les lixiviats. Actuellement, 100 m³ de lixiviats sont traités par jour. L'abondance d'eau de pluie provoque des déstabilisations des déchets, des ruptures dans les remblais des casiers, ... Des travaux ont donc été effectués sur, notamment, les canalisations de gaz. Un courrier d'information a été adressé et une réunion d'information avec les riverains s'est tenue. Une nouvelle réunion sera organisée pour les tenir informés des investigations réalisées et qui restent à faire.

L'année 2024 est la parfaite démonstration de ce qu'il faut faire en termes de traitement, à savoir la sortie de l'enfouissement. Il devient nécessaire de trouver une solution alternative.

Ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024
1. Mise à disposition d'un animateur prévention auprès de la communauté d'agglomération de Grand Cognac
2. Suppression – création d'emplois permanents
3. Création d'emplois non-permanents
4. Comptes de gestion 2023 : budget principal, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie
5. Comptes administratifs 2023 : budget principal, budgets annexes centre de tri Atrion et Recyclerie
6. Affectation des résultats 2023 : budget principal, budgets annexes centre de tri Atrion et Recyclerie
7. Tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2024
8. Budgets primitifs 2024 : budget principal, budget annexe collecte, budget annexe centre de tri Atrion, budget annexe Recyclerie
9. Etalement des charges de restructuration du centre de tri : budget annexe centre de tri Atrion
10. Modifications des Autorisations de programme/Crédits de paiement
11. Décisions sur délégation du 1^{er} février au 22 mars 2024
12. Questions diverses

0/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 février 2024

M. le Président demande s'il y a des observations, des précisions ou des explications sur le procès-verbal de la séance du 13 février dernier.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

1/ Mise à disposition d'un animateur prévention auprès de la communauté d'agglomération de Grand Cognac

M. le Président donne la parole à Mme DERRAS qui rappelle que dans sa séance du 14 juin 2023, le Comité Syndical a créé un emploi d'animateur prévention et territoires pour la gestion de proximité des biodéchets sur le territoire de Grand Cognac (emplois des adjoints techniques territoriaux, attributaire du RIFSEEP, groupe de fonction C4, 15 points de sujétion).

Dans le cadre de la convention de délégation des actions opérationnelles de prévention et de réduction des déchets par Calitom à Grand Cognac pour l'ensemble de son territoire, il convient d'autoriser la mise à disposition de l'agent recruté sur cet emploi permanent auprès de la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la mise à disposition auprès de la communauté d'agglomération de Grand Cognac dans le cadre de la convention de délégation des actions opérationnelles de prévention et réduction des déchets, d'un animateur de prévention et territoire pour la gestion de proximité des biodéchets sur son territoire, emploi à temps plein, créé par délibération 2018_5_4 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

2/ Création d'emplois permanents

M. le Président donne la parole à Mme DERRAS qui présente les modifications du tableau des emplois permanents.

Pour faire suite à une nouvelle organisation mise en place après le départ du responsable du service du centre de tri Atrion, il convient de :

Supprimer l'emploi de :

- responsable de la maintenance industrielle du centre de tri et du site – adjoint au responsable d'exploitation du site, emploi spécifique existant dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- responsable de l'accueil, de la gestion administrative et des expéditions, existant dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Créer l'emploi de :

- responsable de la gestion administrative du centre de tri, adjoint à la direction du service, dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, avec un RIFSEEP classé dans le groupe de fonction B3, niveau de sujétion 13 ;
- responsable de l'accueil et des expéditions du centre de tri, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, avec un RIFSEEP classé dans le groupe de fonction C5, niveau de sujétion 10.

Pour faire suite à la mutation de l'agent coordonnateur comptable en charge de la dématérialisation, il convient de :

Créer l'emploi de :

- assistant de gestion comptable dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

La suppression de l'emploi resté vacant sera proposée ultérieurement, selon l'évolution de carrière possible au sein du service.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les modifications du tableau des emplois permanents des emplois telles que proposées ci-dessus.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

3/ Création d'emplois non permanents

M. le Président laisse la parole à Mme DERRAS qui propose les modifications du tableau des emplois non permanents, pour accroissement d'activité, suivantes :

Création des emplois :

Pour le service équipement (à temps complet dans le grade d'adjoint technique, groupe de fonctions C5 et 12 points de sujétion concernant le RIFSEEP, pour un contrat maximum de 12 mois dans une période de 18 mois) :

- 5 emplois pour l'enlèvement/distribution des bacs dans les territoires ;
- 1 renouvellement de l'emploi d'auxiliaire de vie professionnelle pour un agent RQTH.

Pour le service pôle de valorisation (à temps complet, dans le grade d'adjoint technique, groupe de fonctions C5 et 20 points de sujétion concernant le RIFSEEP, pour un contrat maximum de 12 mois dans une période de 18 mois).

- 1 emploi d'agent d'accueil valoriste pour la déchèterie de Ruffec.

Pour le centre de tri (à temps non complet 29h/semaine, dans le grade d'adjoint technique, groupe de fonctions C6 et 15 points de sujétion concernant le RIFSEEP du 1^{er} avril au 30 septembre) :

- 38 emplois saisonniers d'avril à septembre 2024 (modification du nombre d'emplois pour accroissement d'activité).

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la création des emplois non permanents telle que proposée ci-dessus et la suppression des 33 emplois saisonniers d'opérateur de tri créés par délibération du Comité Syndical le 15 mars 2023.
Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

4/ Comptes de gestion 2023 : budget principal, budget annexes centre de tri Atrion et Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente le compte de gestion pour l'année 2023 des différents budgets.

Budget principal

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	56 304 882,55 €	14 127 902,54 €	70 432 785,09 €
Dépenses de l'exercice	53 024 635,12 €	13 879 107,31 €	66 903 742,43 €
Résultat de l'exercice	+ 3 280 247,43 €	+ 248 795,23 €	+ 3 529 042,66 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	+9 128 921,63 €	-3 132 543,53 €	+3 280 247,43 €	+9 276 625,53 €
Investissement	-2 617 703,18 €		248 795,23 €	-2 368 907,95 €
TOTAL	+6 511 218,45 €	-3 132 543,53 €	+3 529 042,66 €	+6 907 717,58 €

➡ Hors restes à réaliser : 528 922,38 € en dépenses d'investissement.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2023 pour le budget principal.
Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

Budget annexe Centre de tri Atrion

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	8 457 616,23 €	1 164 060,37 €	9 621 676,60 €
Dépenses de l'exercice	8 282 680,16 €	2 031 673,85 €	10 314 354,01 €
Résultat de l'exercice	+ 174 936,07 €	-867 613,48 €	-692 677,41 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	+0,00 €	0,00 €	+174 936,07 €	+174 936,07 €
Investissement	+1 412 515,01 €		-867 613,48 €	+544 901,53 €
TOTAL	+1 412 515,01 €	0,00 €	-692 677,41 €	+719 837,60 €

➔ Hors restes à réaliser : 315 457,98 € en dépenses d'investissement

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2023 pour le budget annexe Centre de tri Atrion.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

Budget annexe Recyclerie

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes de l'exercice	83 342,90 €	0,00 €	83 342,90 €
Dépenses de l'exercice	84 280,51 €	0,00 €	84 280,51 €
Résultat de l'exercice	-937,61 €	+0,00 €	-937,61 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	+3 407,17 €	0,00 €	-937,61 €	+2 469,56 €
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	+3 407,17 €	0,00 €	-937,61 €	+2 469,56 €

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2023 pour le budget annexe Recyclerie.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

5/ Comptes administratifs 2023 : budget principal, budget annexes centre de tri Atrion et Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente les comptes administratifs 2023 des différents budgets.

Budget principal

Balance générale : Un résultat excédentaire de 3 280 K€ en 2023 (+ 2 336 K€ en 2022)

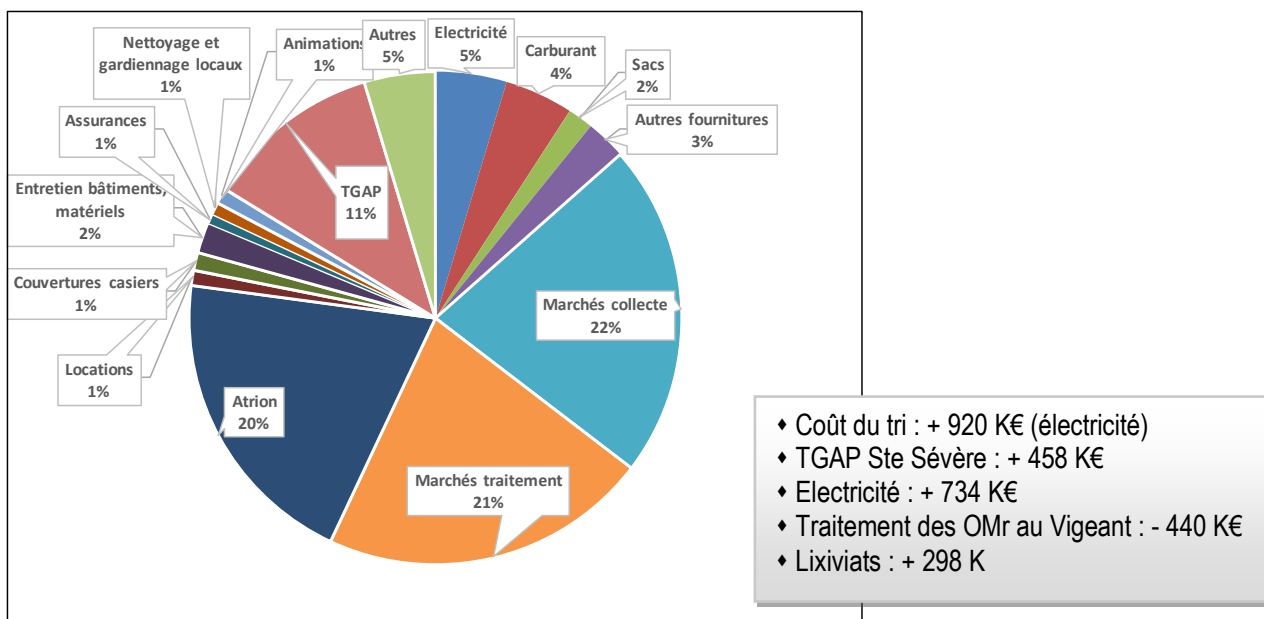
	Fonctionnement	Investissement	RAR Investissement
Résultat de l'exercice	+3 280 K€	+249 K€	-529 K€
Résultat antérieur reporté	+5 996 K€	-2 618 K€	
Résultat de clôture	+9 277 K€	-2 369 K€	-529 K€

- ♦ Nécessité d'affecter à la section d'investissement : 2 369 K€ + 529 K€ = 2 898 K€
- ♦ Solde de fonctionnement après affectation : 6 379 K€

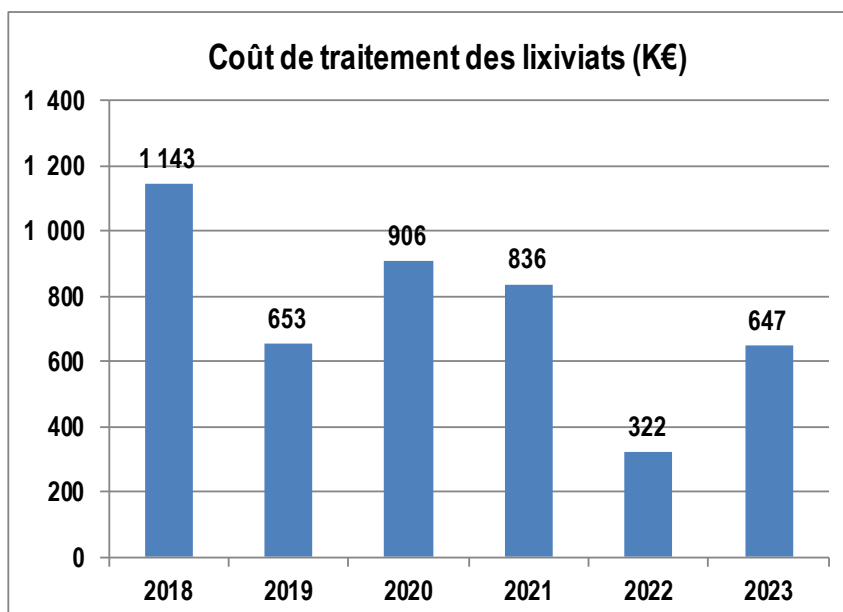
Dépenses de fonctionnement : + 4,4% (+ 6,3% hors provisions)

	CA 2022 retraité TTC	CA 2023	Evolution
Charges générales (chap 011)	28 776 K€	31 107 K€	+2 331 K€
Charges de personnel (chap 012)	13 532 K€	14 346 K€	+814 K€
Opérations d'ordre (chap 042)	5 662 K€	5 943 K€	+281 K€
Autres charges (chap 65)	721 K€	780 K€	+59 K€
Charges financières (chap 66)	1 019 K€	832 K€	-187 K€
Charges exceptionnelles (chap 67)	87 K€	13 K€	-74 K€
Dotation provisions (chap 68)	1 004 K€	4 K€	-1 000 K€
TOTAL	50 801 K€	53 025 K€	+2 224 K€

Charges générales (chapitre 011) : 31 107 K€ en 2023 (+ 2 331 K€)



Coûts de traitement des lixiviats depuis 2018 (chiffres comptables)

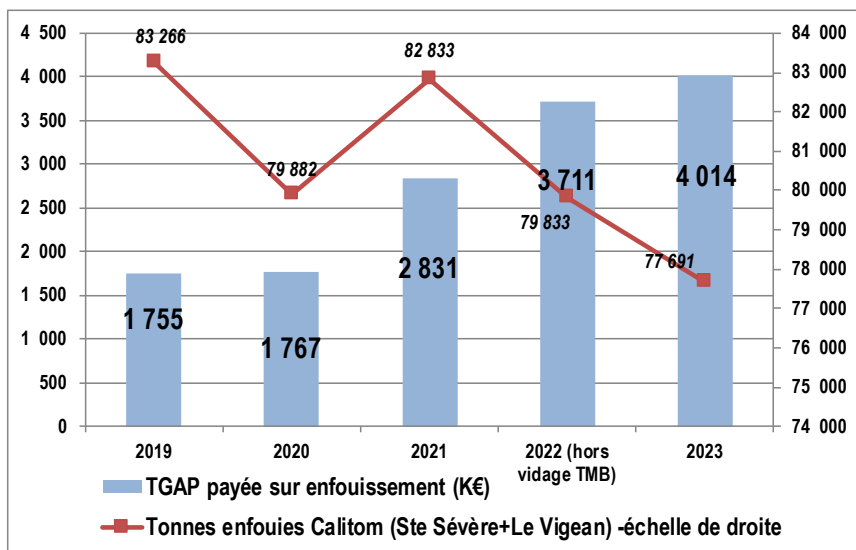


M. BOUTANT demande des précisions sur le traitement des lixiviats.

M. FILIPPI répond que c'est un traitement biologique par bactéries. Ce traitement est assez onéreux, de l'ordre de 40 à 50 € le m³.

M. le Président précise qu'actuellement, 100 m³ de lixiviats sont traités par jour.

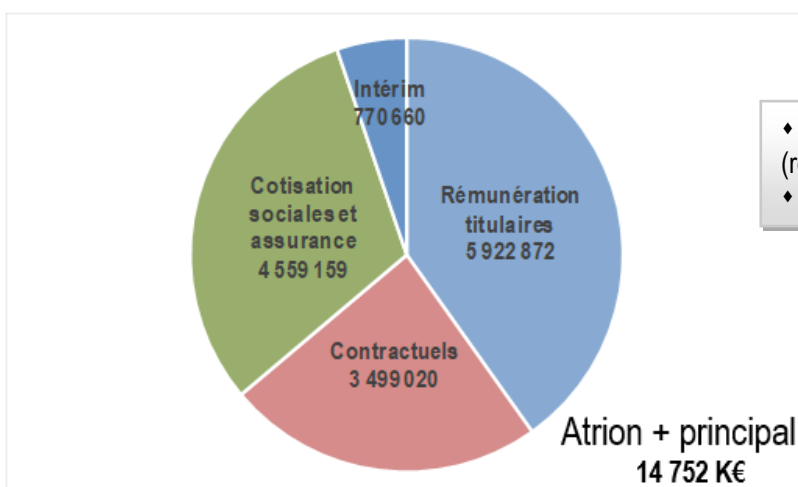
Evolution de la TGAP payée sur le tonnage enfoui Calitom en K€ (Sainte Sévère + Le Vigeant)



Charges de personnel (chapitre 012) : 14 346 K€ en 2023 (+ 814 K€)

Le fait que le syndicat soit passé sur un budget TTC, M. FILIPPI explique que l'augmentation des charges de personnel est essentiellement due au remplacement des emplois intérimaires par des emplois en CDD afin d'éviter de payer de la TVA. De ce fait, ces dépenses sont affectées aux chages de personnel (chapitre 012 du budget) au lieu d'être affectées sur le budget de prestation de service.

Dépenses	CA 2022 retraité TTC	CA 2023	Evolution
Charges de personnel (chapitre 012)	13 532 K€	14 346 K€	+814 K€ (+6%)



- ♦ Dont charges pour Atrion : + 602 K€ (remplacement intérim par contrats)
- ♦ Hors Atrion : 11 156 K€ (+ 3,3%)

Autres charges

Autres dépenses	CA 2022 retraité TTC	CA 2023	Evolution
Autres charges (chap 65)	721 K€	780 K€	+59 K€
Charges financières (chap 66)	1 019 K€	832 K€	-187 K€
Charges exceptionnelles (chap 67)	87 K€	13 K€	-74 K€
Amortissements et op d'ordre (chap 042)	5 682 K€	5 943 K€	+281 K€
Dotation aux provisions (chap 68)	1 004 K€	4 K€	-1 000 K€

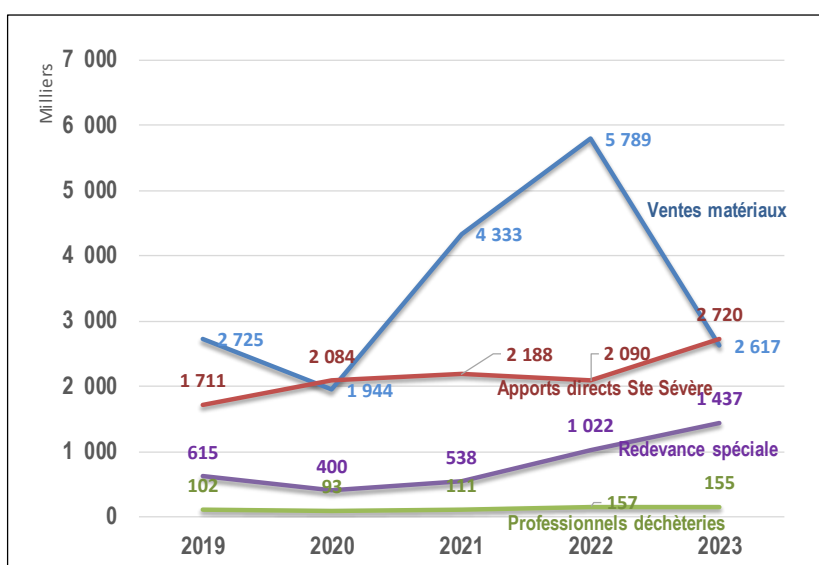
- ♦ Chapitre 65 : dont subventions pour 341 K€ (+ 44 K€)
- ♦ Chapitre 66 : dont charge d'intérêts en baisse de 85 K€ (remboursement temporaire emprunt)

Recettes de fonctionnement hors participations : 21 395 K€ en 2023 (+ 720 K€)

Dépenses	CA 2022 retraité TTC	CA 2023	Evolution
Recettes propres	20 675 K€	21 395 K€	+720 K€

- ♦ Dont produits des services (chapitre 70) : 11 706 K€ (- 774 K€)
- ♦ Dont subventions reçues : 7 731 K€ (+ 455 K€)
- ♦ Dont reprises sur provisions : 1 82 K€ (Azura : 178 K€ et fluctuation des cours 1 000 K€)

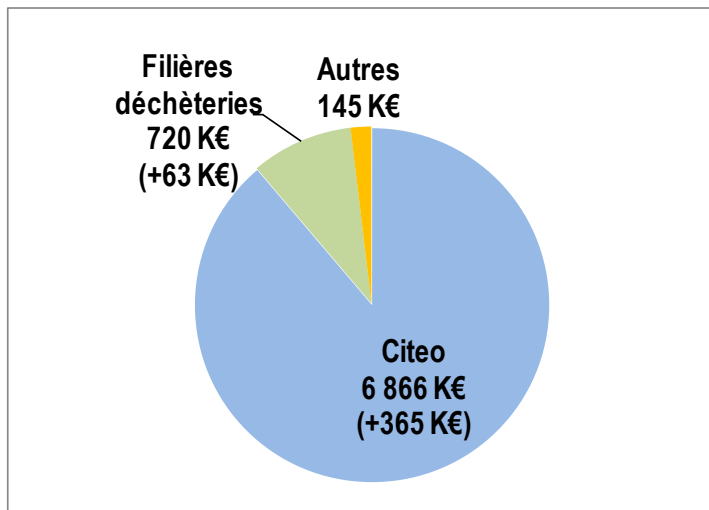
Détail des recettes des produits des services hors refacturation budgets annexes (K€)



M. FILIPPI précise que la moyenne budgétaire sur la revente des matériaux correspond à la moyenne des 5 derniers exercices.

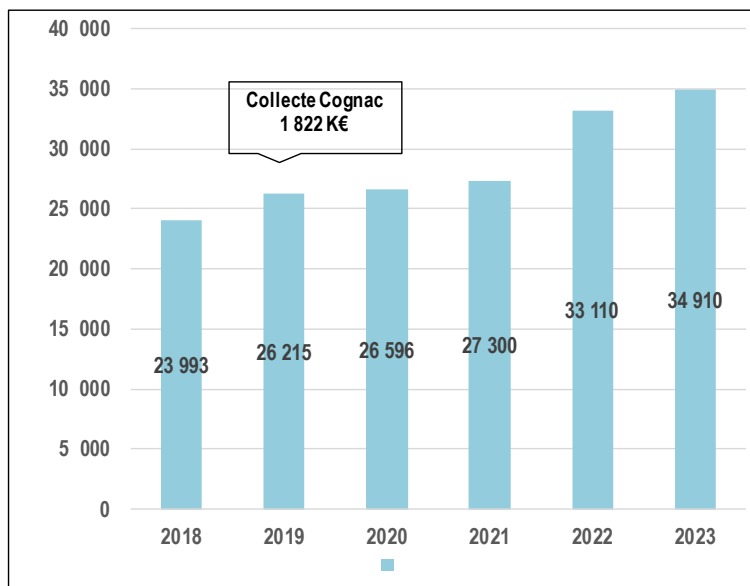
Pour mémoire, la provision de 1M€ a été reprise cette année pour amortir la baisse des recettes.

Détail des recettes des subventions reçues (K€)



Participations des collectivités : 34 910 K€ en 2023 (+1 800 K€ soit +5,4%)

Dépenses	CA 2022 retraité TTC	CA 2023	Evolution
Participations	33 110 K€	34 910 K€	+1 800 K€

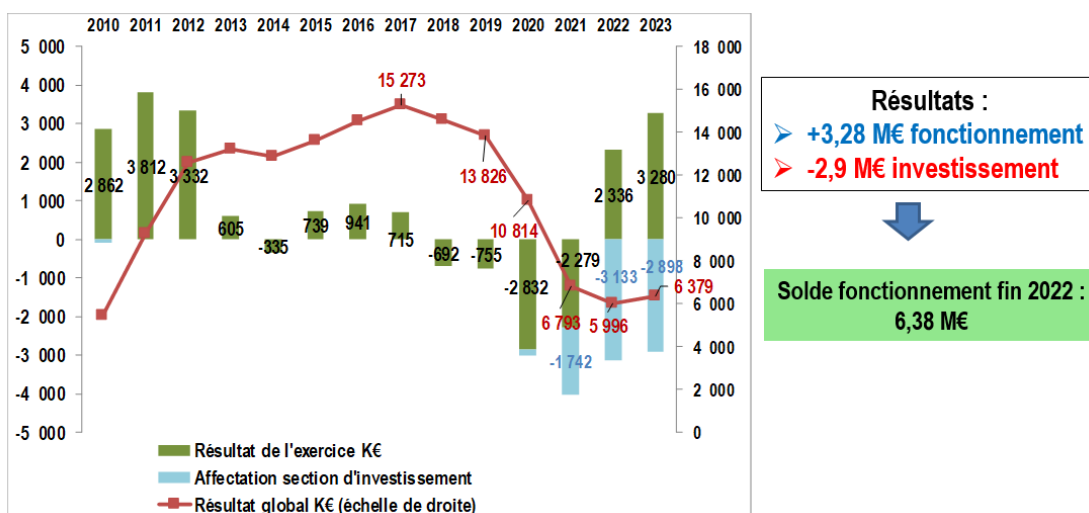


M. le Président précise que l'augmentation est équivalente à l'inflation.

Taux de réalisation 2023

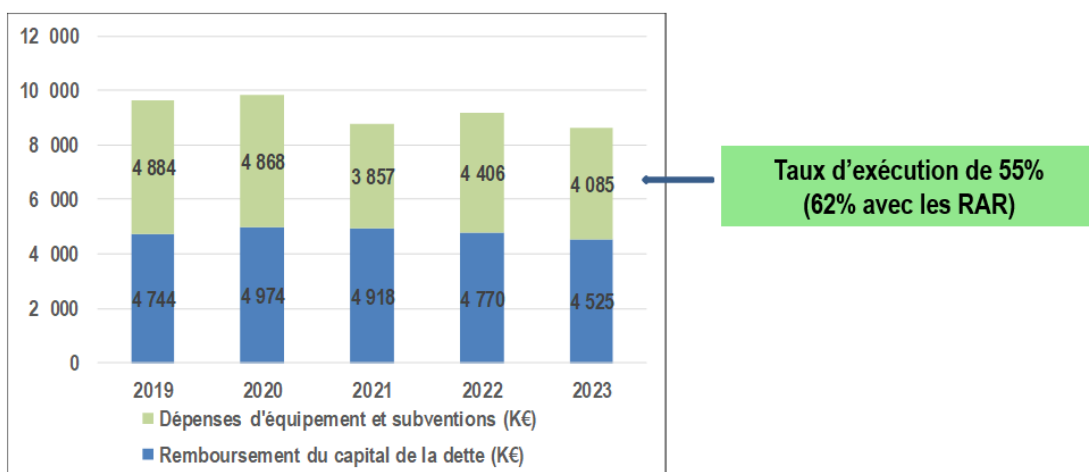
Section de fonctionnement	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses 2023	54 983 K€	53 025 K€	96,4%
Recettes 2023	56 814 K€	56 305 K€	99,1%
Solde	+1 831 K€	+3 280 K€	

Synthèse section de fonctionnement



M. le Président rappelle qu'il a été décidé de maintenir un excédent de fonctionnement de 5 M€, ce qui correspond à 1 mois de fonctionnement. Les sommes engendrées au-delà de ce fonds de roulement, sont affectées à la section d'investissement.

Section d'investissement



Détail des dépenses d'équipement 2023

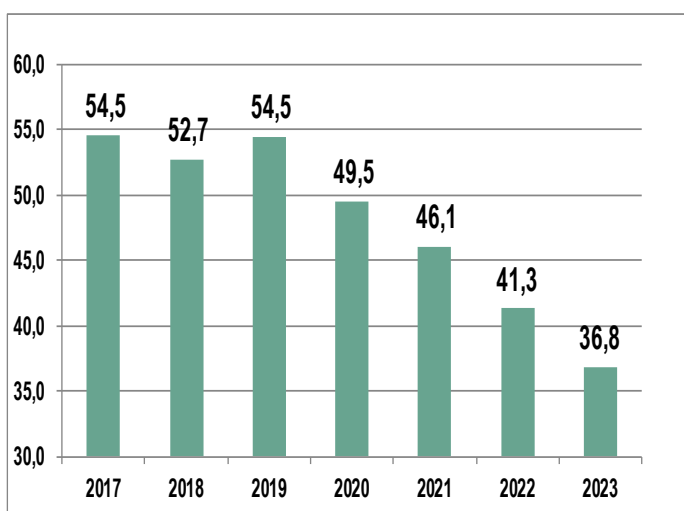
	Mandaté 2023	Restes à réaliser 2023	Total CA 2023
DEPENSES D'EQUIPEMENT dont	4 085 K€	529 K€	4 614 K€
Travaux pôles de valorisation	1 397 K€		1 397 K€
Composteurs	847 K€	239 K€	1 086 K€
Matériel, Véhicules collecte	748 K€		748 K€
Bacs, conteneurs	385 K€		385 K€
Valoparc Ste Sévère	181 K€	85 K€	266 K€
Colonnes enterrées	129 K€		129 K€
Pôle Champagne-Mouton	121 K€		121 K€

Synthèse section d'investissement

	Mandaté 2023	Restes à réaliser 2022
Dép. d'équipement et subventions	4 085 K€	529 K€
Remboursement emprunts	4 525 K€	
Autres	5 269 K€	
TOTAL dépenses	13 879 K€	
Virement section de fonctionnement	3 133 K€	
Op. d'ordre (amortissements)	5 943 K€	
Autres	5 053 K€	
TOTAL recettes	14 128 K€	

Solde 2023 : + 249 K€ + solde antérieur : - 2 618 K€ + RAR : - 529 K€ le besoin de financement fin 2023 = 2 898 K€

Encours de la dette

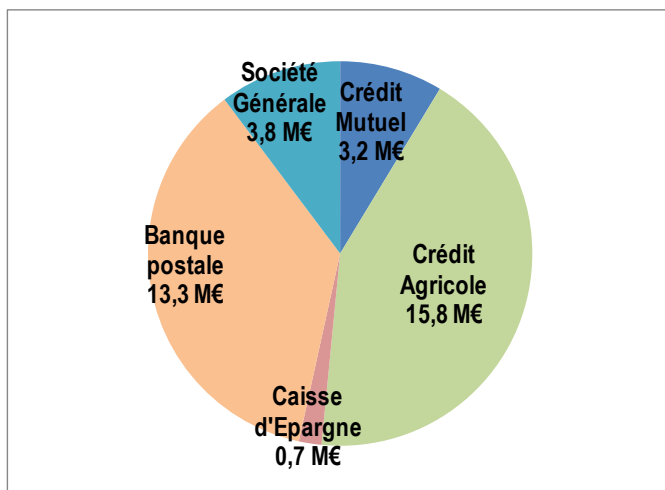


100% de la dette est classée 1-A dans la grille des risques

M. le Président rappelle que la baisse de l'encours de la dette est le résultat d'une politique souhaitée.

Synthèse	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Capital restant dû	41 311 K€	36 786 K€
Taux d'intérêt moyen	2,33%	2,35%
Durée de vie résiduelle moyenne	12 ans	11,4 ans
Nombre d'emprunts	22	21

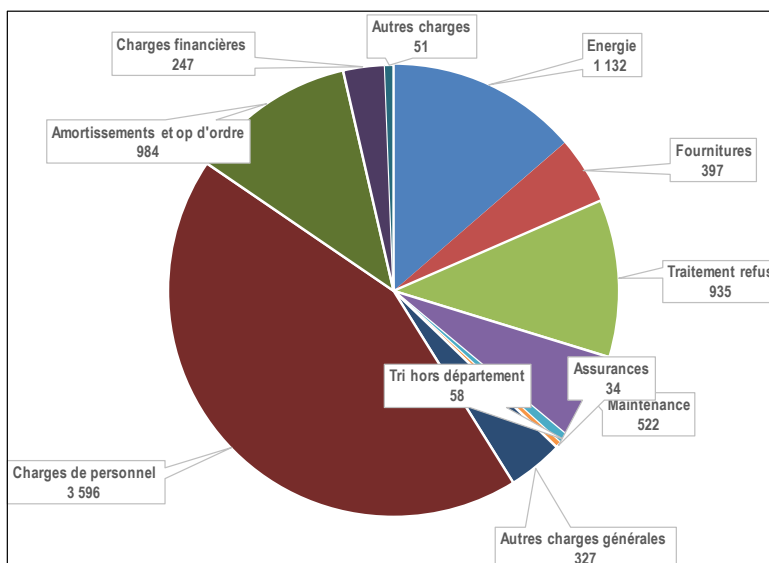
Encours de la dette : 36,8 M€



100% de la dette sur des taux d'intérêts fixes

Budget annexe Atrion

Dépenses de fonctionnement : 8 283 K€ (+230 K€ / 2022 TTC)



- ♦ Charges d'énergie : 1 132 K€ (+ 812 K€)
- ♦ Fournitures : 397 K€ (- 251 K€)
- ♦ Maintenance : 522 K€ (+ 130 K€)
- ♦ Personnel : 3 596 K€ (+ 89 K€)
- ♦ Amortissements : 984 K€ (- 635 K€)
- ♦ Provision : 42 K€

Recettes de fonctionnement : 8 458 K€

Coût du tri pour les différentes collectivités	CA 2022	CA 2023	Evolution
Tonnages traités	38 850	35 537	-3 313
Recettes propres	275 K€	280 K€	+5 K€
Collectivités hors Entente	1 446 K€	1 112 K€	-334 K€
Financement Entente (acomptes)	5 883 K€	7 066 K€	+1 183 K€
Solde	+0 K€	+175 K€	

Répartition financement Entente : 6 952 K€

Besoin de financement Entente	6 952 K€	Acomptes versés	Régularisation 2023
Part Haute Saintonge Entente (5 140 tonnes)	1 153 K€	1 158 K€	-5 K€
Part Calitom Entente (25 843 tonnes)	5 798 K€	5 969 K€	-170 K€

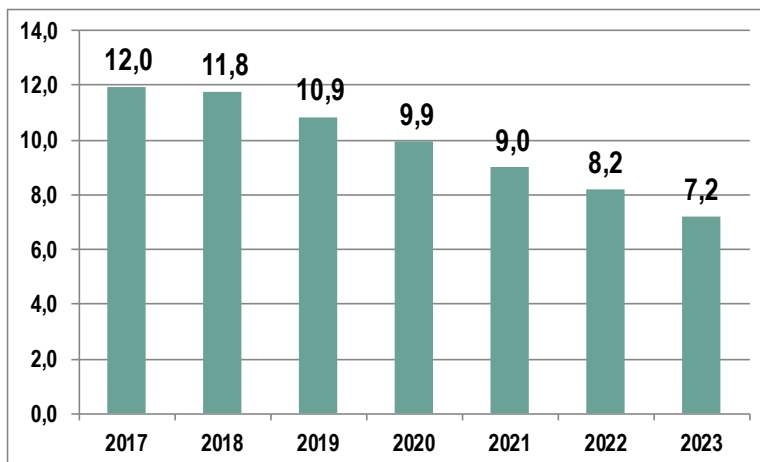
Section d'investissement

	Mandaté 2023	Restes à réaliser 2023	Total CA 2023
Dép. d'équipement Atrion	899 K€	315 K€	1 215 K€
Remboursement emprunts	921 K€		921 K€
Autres (amortissement subvention)	212 K€		212 K€
TOTAL dépenses	2 032 K€	315 K€	2 347 K€
Opérations d'ordre	984 K€		984 K€
Subvention reçue	180 K€		180 K€
TOTAL recettes	1 164 K€		1 164 K€

Les principaux investissements sont :

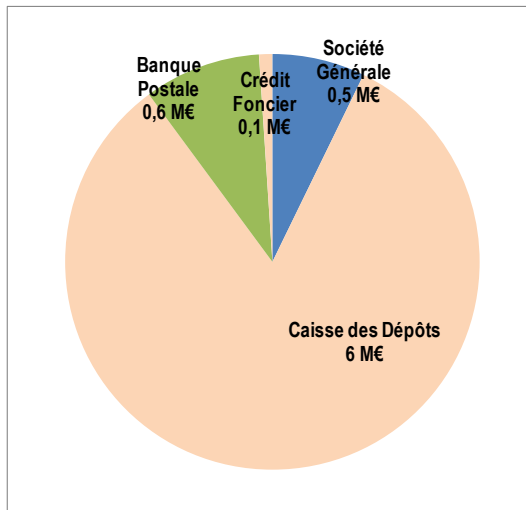
- ♦ L'achat d'une chargeuse : 254 K€
- ♦ La modification chaîne de tri : 428 K€
- ♦ L'achat d'une pompe à chaleur : 63 K€

Situation de la dette en M€



Synthèse	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Capital restant dû	8 166,6 K€	7 245,6 K€
Taux moyen payé	1,97%	3,24%
Durée de vie résiduelle moyenne	18,8 ans	18,9 ans
Nombre d'emprunts	6	6

Situation de la dette à fin 2023 : 7,2 M€



- ◆ Taux fixes : 1,2 M€
- ◆ Livret A : 6 M€

Budget annexe Recyclerie

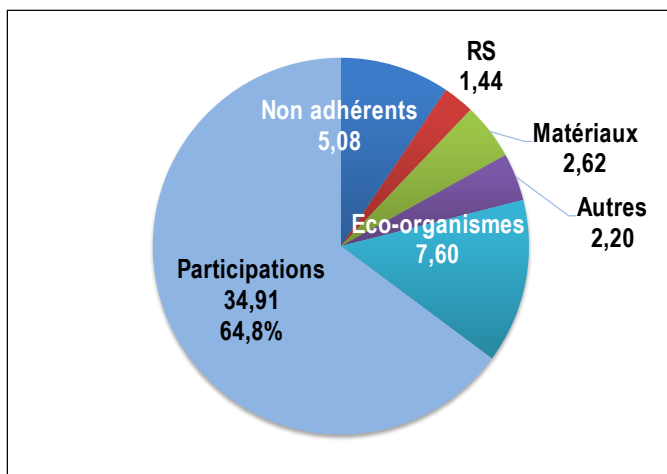
Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 84 K€ (- 2 K€) ;
- Recettes : 83 K€ dont 79 K€ de ventes de marchandises (+ 4 K€) ;
- Solde : - 1 K€.

*Proposition de consolidation
Budget principal + Budgets annexes*

Recettes réelles de fonctionnement : 53,85 M€

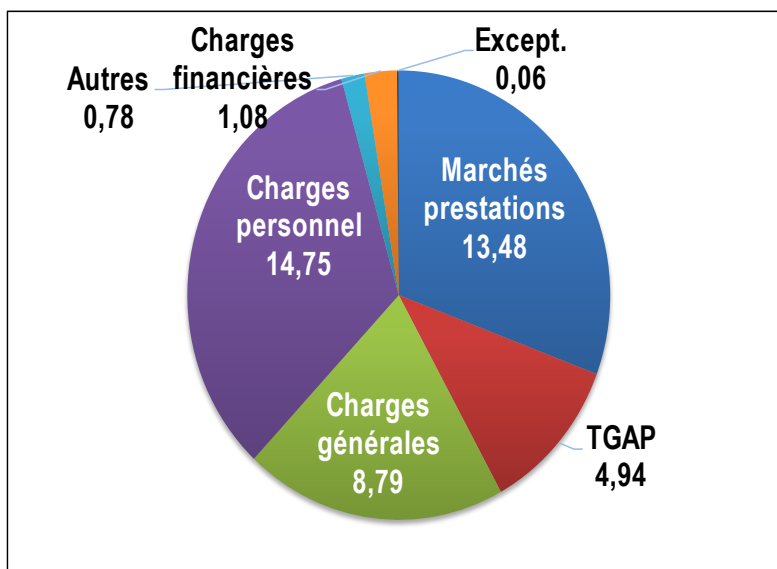
➡ Hors mouvements entre budgets



- ♦ Ventes matériaux : - 3,2 M€
- ♦ Redevance Spéciale : + 0,3 M€
- ♦ Non adhérents : + 0,6 M€
- ♦ Participations : + 1,8 M€
- ♦ Reprise provisions : + 1,18 M€

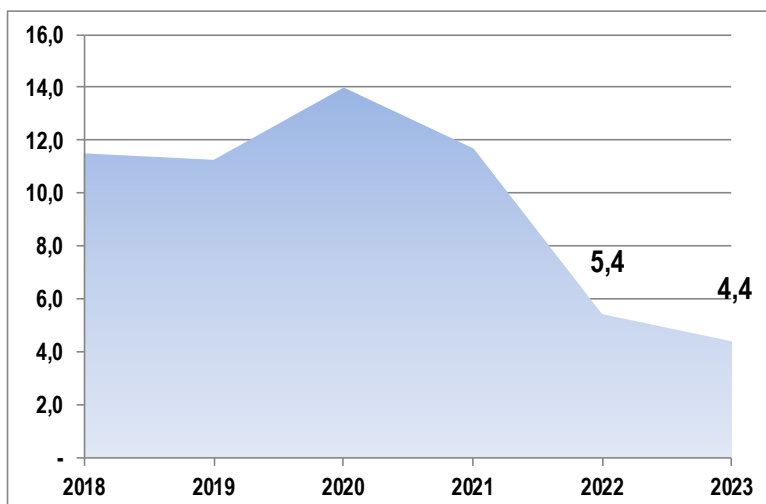
Dépenses réelles de fonctionnement : 43,9 M€

➡ Hors mouvements entre budgets



- ♦ Marchés de prestations : + 0,1 M€
- ♦ TGAP : + 0,5 M€
- ♦ Charges générales : + 1,0 M€
- ♦ Charges personnel : + 0,4 M€
- ♦ Provisions : - 1 M€

Capacité de désendettement = nombre d'années d'épargne brute pour éteindre la dette



Au vu des résultats 2023, la capacité de désendettement atteint 4,4 années, nettement inférieure au plafond national de référence de 12 années

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. Michaël LAVILLE, Président, se retire du vote et quitte la séance. M. Philippe GESSE, Vice-Président en charge des finances, met les comptes administratifs 2023 aux voix.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les comptes administratifs 2023 des budgets : principal, annexe centre de tri Atrion et annexe Recyclerie.
 Pour : 65, contre : 0, abstention : 0

6/ Affectation des résultats 2023 : budget principal, budget annexes centre de tri Atrion et Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente l'affectation des résultats pour l'année 2023 des budgets.

Budget principal

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+ 9 276 625,53 €	- 2 368 907,95 €	- 528 922,38 €



Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) : 6 378 795,20 €
 Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement) : 2 897 830,33 €

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation des résultats 2023 du budget principal.
 Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

Budget annexe Atrion

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+ 174 936,07 €	+ 544 901,53 €	- 315 457,98 €



Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) : 174 936, 07 €
 Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement) : 0 €

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation des résultats 2023 du budget annexe centre de tri Atrion.
 Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

Budget annexe Recyclerie

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser
Résultats de clôture	+ 2 469,56 €	0 €	0 €



Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (section de fonctionnement) : 2 469,56 €
 Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement) : 0 €

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation des résultats 2023 du budget annexe Recyclerie.
 Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

7/ Tarifs des participations des collectivités adhérentes pour 2024

M. le Président énonce les particularités de cette année :

- le passage à la nomenclature M57 ;
- la création du budget annexe collecte.

De fait, les appels à participation seront votés de manière distincte pour abonder le budget principal, d'une part et le budget annexe collecte d'autre part. Pour le budget annexe collecte, seuls les élus adhérent à la compétence collecte prendront part au vote (sont donc exclus les élus du Rouillacais et de GrandAngoulême).

Au même titre qu'en 2023, l'augmentation des tarifs est basée sur l'inflation, c'est-à-dire sur l'augmentation des bases (soit au maximum 3,9%). Pour autant, cette évolution n'entraîne pas d'augmentation du taux de la TEOM pour les EPCI.

La question se pose toujours de savoir à quel moment le syndicat pourra lever la TEOM afin de pouvoir voter les taux de TEOM et d'assumer les éventuelles augmentations.

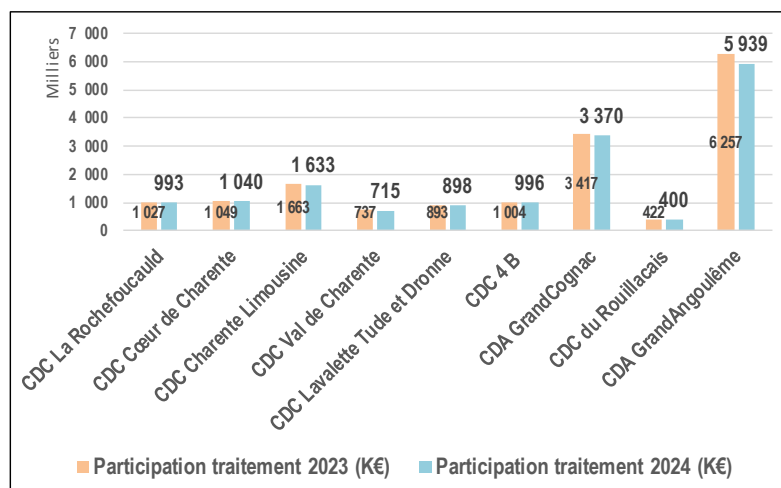
M. GESSE présente les tarifs des participations des deux budgets (principal et annexe collecte) proposés pour l'année 2024 pour les collectivités adhérentes.

Budget principal

Les participations du budget principal (périmètre traitement) s'élèvent à 15 983 K€ (- 485 K€).

Les évolutions seraient les suivantes :

- Le tarif administration générale traitement serait en hausse de 0,04 €/habitant ;
- Les tarifs prévention et traitement n'évolueraient pas.



Nature du service	Proposition Tarifs 2024	Tarifs 2023
Transfert et traitement des déchets ayant fait l'objet d'une collecte sélective avec déduction des recettes des Eco-organismes et des ventes de matériaux /tonne	-114,00 €	-114,00 €
Coût du passé //l'habitant (avec les populations 2016)	9,74 €	9,74 €
Transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles / tonne	179,00 €	179,00 €
Transfert et traitement des déchets des déchèteries toutes filières avec déduction des recettes des Eco-organismes et des ventes de matériaux /habitant	7,15 €	7,15 €
Transfert et traitement des bio-déchets /tonne	116,05 €	116,05 €
Administration générale traitement / habitant	5,96 €	5,92 €

Prévention	Proposition Tarifs 2024	Tarifs 2023
Prévention avec service mutualisé à Calitom / habitant	5,70 €	5,70 €
Prévention avec service interne à la collectivité / habitant	3,59 €	3,59 €

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité, approuvent les tarifs 2024 des appels à participation du budget principal.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

Budget annexe collecte

Les évolutions seraient les suivantes de façon à équilibrer le budget annexe : 18 423 K€ (+ 981 K€) :

- Le tarif administration générale collecte serait en hausse de 0,59 €/habitant de façon à financer la part collecte des dépenses d'administration générale calculée au prorata des dépenses du budget annexe collecte sur le total des dépenses collecte + traitement ;
- Les tarifs de collecte des ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective évolueraient de + 4,2% ;
- Le tarif de collecte du verre serait en hausse de 0,21 €/habitant ;
- Le tarif déchèteries serait en hausse de 2,77 €/habitant.

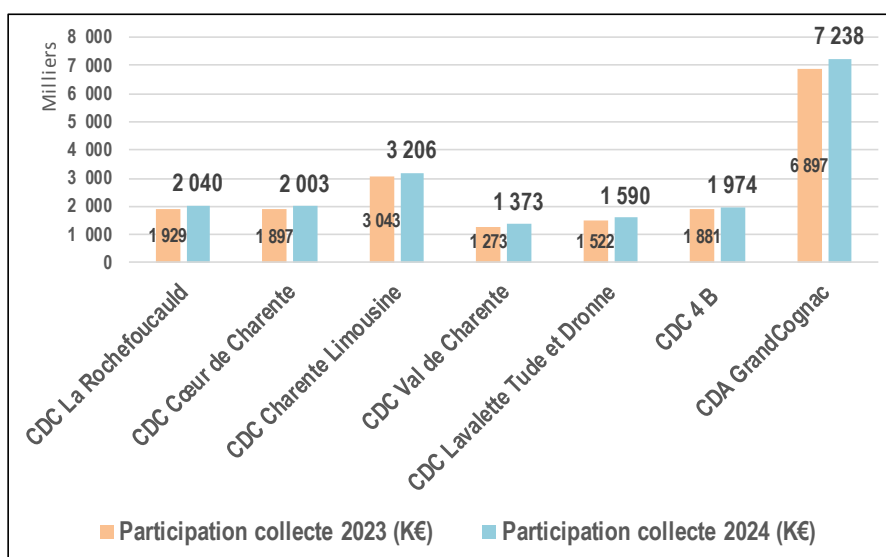
M. le Président rappelle qu'un budget doit être équilibré. Or, jusqu'en 2023 le budget collecte était intégré au budget principal, ce qui permettait une solidarité départementale. Aujourd'hui, le territoire collecte est dans l'obligation d'équilibrer le budget. Le budget collecte était, jusqu'en 2023, déficitaire d'environ 1 M€ ; le budget principal équilibrait donc celui de la collecte (les territoires du Rouillacais et de GrandAngoulême participaient à l'équilibre de ce budget). Cette décision ne va donc pas dans le sens de la solidarité départementale.

Collecte des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) en € / habitant		
Nature du service	Proposition Tarifs 2024	Tarifs 2023
Fréquence 1 fois tous les quinze jours	29,34 €	28,16 €
Fréquence 1 fois par semaine ou colonnes enterrées	39,86 €	38,25 €
Fréquence 2 fois par semaine	53,48 €	51,32 €
Fréquence 1 fois par semaine et 2 fois par semaine en été	43,27 €	41,53 €
Collecte robotisée en fréquence 1	33,67 €	32,31 €

Collecte sélective (CS) (sacs jaunes) et collecte du verre en € / habitant		
Nature du service	Proposition Tarifs 2024	Tarifs 2023
CS fréquence 1 fois tous les quinze jours	20,91 €	20,07 €
CS fréquence 1 fois par semaine ou colonnes enterrées	30,17 €	28,95 €
Collecte du verre (points d'apport volontaire)	3,45 €	3,24 €

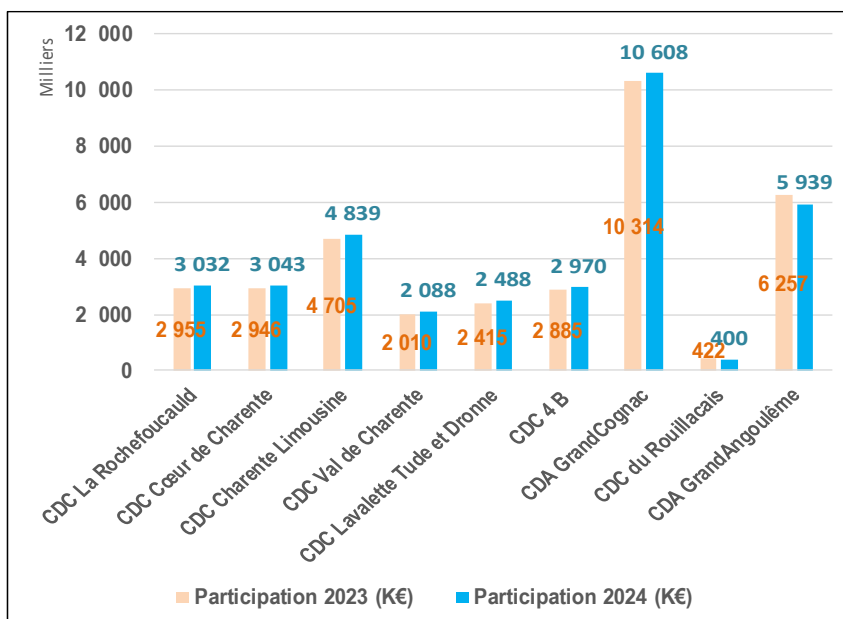
Autres services compétence collecte en € / habitant		
Nature du service	Proposition Tarifs 2024	Tarifs 2023
Déchèteries	30,45 €	27,68 €
Administration générale collecte	7,55 €	6,96 €
Forfait collecte association CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord	5 802,50 €	5 802,50 €

Participations collecte : 19 423 K€ (+981 K€)



Synthèse des participations (tous budgets)

Participations : 35 406 K€ (+ 496 K€)



Evolution globale des participations de + 496 K€ (+ 1,4%) à hauteur de 35 406 K€

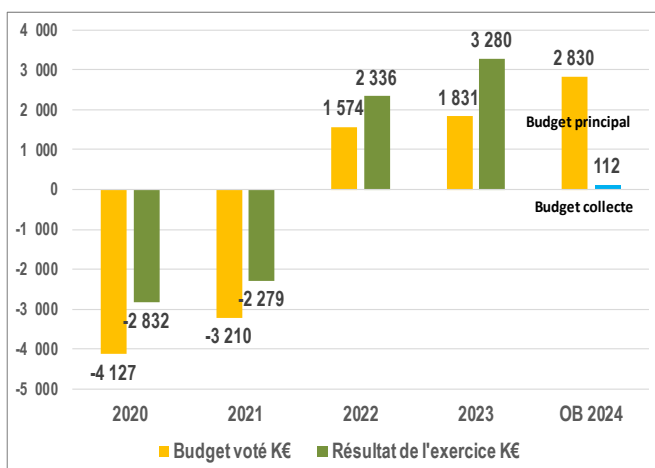
Une hausse par collectivité limitée à la hausse des bases de TEOM (+ 3,9%) soit en moyenne +3%.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical adhérant à la compétence « collecte », à l'unanimité, approuvent les tarifs du budget annexe collecte.
 Pour : 39, contre : 0, abstention : 0, Ne prend part au vote : 28

8/ Budgets primitifs 2024 : budget principal, budget annexes collecte, centre de tri Atrion et Recyclerie

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente les budgets primitifs pour l'année 2024.

Synthèse des budgets



- ♦ Budget principal : + 2 830 K€
- ♦ Budget annexe collecte : + 112 K€
- ♦ Budgets Atrion et Recyclerie équilibrés

L'excédent sera affecté à la section d'investissement

Budget principal
Section de fonctionnement

Equilibre et synthèse

	Dépenses		Recettes	Capacité de financement
BP 2024	44 603 K€	BP 2024	47 433 K€	+2 830 K€
Virement SI	4 177 K€			
Contrepartie (fds de roulement)	5 031 K€	Reprise résultat	6 378 K€	+1 347 K€
Total Budget	53 812 K€	Total Budget	53 812 K€	4 177 K€

Le fonds de roulement du syndicat est conservé à hauteur de 5 M€ comme en 2023 représentant un mois de dépenses

Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	54 983 K€	53 025 K€	44 603 K€	-10 380 K€

✚ Chiffres retraités sur le périmètre du BP 2024

Dépenses	Budget 2023 (périmètre 2024)	CA 2023 (périmètre 2024)	BP 2024 (hors refacturation collecte)	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	35 620 K€	33 817 K€	34 478 K€	-1 142 K€

✚ Chapitre 011 (charges générales) : 24 136 K€ et 21 868 K€ (périmètre 2024)

Dépenses	Budget 2023 (périmètre 2024)	CA 2023 (périmètre 2024)	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	23 032 K€	21 555 K€	21 868 K€	-1 165 K€

- ♦ Electricité : - 1 030 K€
- ♦ Tri des sacs jaunes : + 385 K€
- ♦ Enfouissement OMr au Vigeant : - 422 K€
- ♦ Traitement des filières déchèteries : - 428 K€
- ♦ TGAP Ste Sévère : + 491 K€
- ♦ Assurances : + 449 K€

M. FILIPPI explique que la prime d'assurance pour Atrion a été multipliée par 10. Les assureurs ont augmenté les cotisations notamment à cause des incendies sur des équipements en France (lorsqu'un centre de tri brûle, les assurances doivent prendre en charge la reconstruction, le dévoiement des tonnages sur d'autres sites, le traitement des déchets et les transports éventuels. La somme globale peut se chiffrer en dizaine de millions d'euros).

M. PERONNET estime que cette prime d'assurance est « du raquette ». En Bureau Syndical, ils ont décidé de ne pas prendre le risque que le centre de tri ne soit pas assuré mais ont approuvé de profiter de toute l'année 2024 pour sortir de ce contrat au plus vite et de trouver un assureur plus honnête.

Chapitre 012 (charges de personnel) : 14 755 K€ et 7 088 K€ (périmètre 2024)

Dépenses	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	7 010 K€	6 983 K€	7 088 K€	+77 K€

- ♦ Progression de 5% à périmètre constant (hausse point d'indice année pleine, revalorisation grilles, SMIC)
- ♦ Baisse de 245 K€ avec l'arrêt d'Atrion en novembre et décembre 2024

Autres chapitres de dépenses (périmètre 2024)

Dépenses	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Chapitre 65	917 K€	751 K€	789 K€	-128 K€
Chapitre 66	757 K€	662 K€	684 K€	-73 K€
Chapitre 042	3 883 K€	3 855 K€	4 034 K€	+151 K€
Chapitres 67/68	20 K€	11 K€	15 K€	-5 K€

- ♦ Chapitre 65 (autres charges de gestion) : baisse des non-valeurs (créance Azura finalement recouvrée)
- ♦ Chapitre 042 (amortissements) : amortissement composteurs achetés en 2023 pour 842 K€

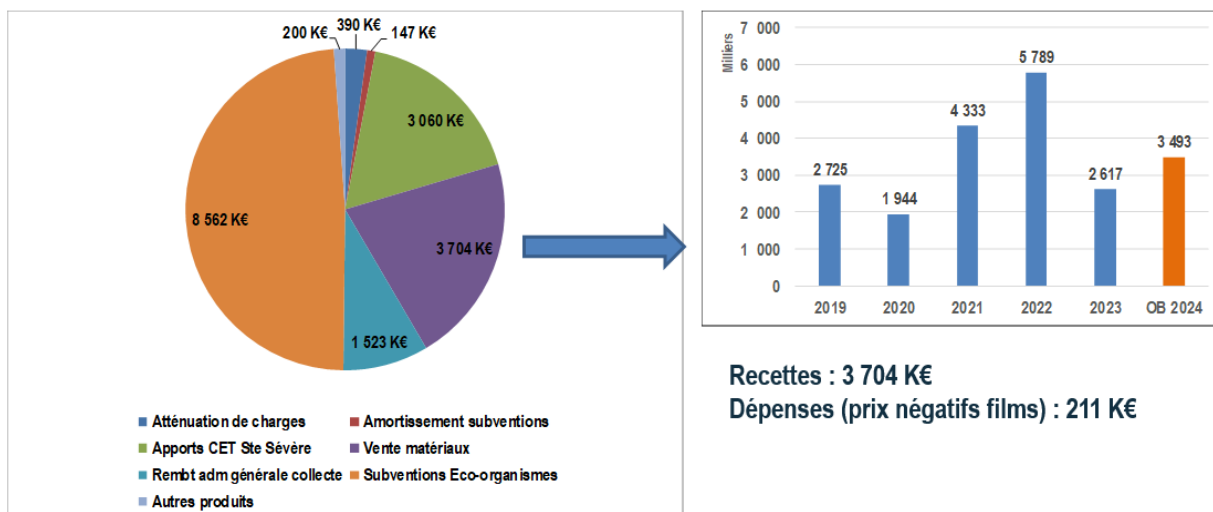
Recettes de fonctionnement

Recettes	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	56 814 K€	56 305 K€	47 433 K€	-9 381 K€

Chiffres retraités sur le périmètre du BP 2024

Recettes	Budget 2023 (périmètre 2024)	CA 2023 (périmètre 2024)	BP 2024 (hors refacturation collective)	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	37 836 K€	37 314 K€	37 343 K€	-493 K€

✚ Répartition des recettes propres de fonctionnement : 17 586 K€ (hors refacturation aux budgets annexes : 13 865 K€)



M. FILIPPI précise que les recettes de matière sont au plus bas les 3 premiers mois de l'année mais remontent légèrement.

Section d'investissement

✚ Dépenses d'investissement : 18 251 K€

Dépenses	BP 2024	RAR 2023	Budget 2024
Dépenses d'équipement	5 290 K€	529 K€	5 819 K€
Rembt capital de la dette	4 516 K€		4 516 K€
Opérations d'ordre et autres	197 K€		197 K€
Remboursements temporaires (idem recettes)	5 000 K€		5 000 K€
Titres de participation	350 K€		350 K€
Solde reporté			2 369 K€
TOTAL BUDGET	15 353 K€	529 K€	18 251 K€

✚ **Détail dépenses d'équipement : 5 290 K€**

Opérations	BP 2024
Travaux bâtiment Gond Pontouvre	1 328K€
Achat matériels de compostage	928K€
Travaux casiers Valoparc Stre Sévère	825K€
Achat compacteur	793K€
Etudes traitement UVE	315K€
Un camion de transfert	252K€
5 véhicules légers et 1 camion hayon	190K€
Un manuscopique	120K€
Etanchéité bâtiment principal	100K€
Part transfert extension bâtiment administratif Atrion	90K€
1 véhicule dédié à l'animation	90K€
Autres (Informatique, matériels)	260K€
Total	5 290K€

M. CHASTAGNOL souhaite des précisions sur les sommes engagées sur la réhabilitation du bâtiment du Gond Pontouvre.

M. le Président répond que le financement de ce bâtiment a été acté avec GrandAngoulême de la façon suivante :

- Les dépenses d'investissement sont prises en charge à :
 - 75% par Calitom ;
 - 25% par GrandAngoulême.
- Les dépenses de fonctionnements ont prise en charge à :
 - 25% par Calitom ;
 - 75% par GrandAngoulême.

Les dépenses budgétisées correspondent à la rénovation du bien (dépollution, mise en place de panneaux photovoltaïques, ...). Pour financer cette réhabilitation, des subventions départementale, régionale et nationale sont attendues.

M. CHASTAGNOL demande la destination prévue de ce bâtiment.

M. le Président répond que l'exploitation du bâtiment est à la charge de GrandAngoulême. Il va devenir un tiers-lieu avec une zone de réemploi, de recyclerie, de réparation et des espaces pédagogiques qui sera exploité par des associations partenaires. C'est un site pilote de démonstration sur le même concept que Calitorama.

M. PERONNET précise que les subventions acquises représentent aujourd'hui 35% du coût des travaux.

M. CAPOIA demande des précisions sur l'achat d'un véhicule dédié à l'animation.

M. FILIPPI répond que ce véhicule sera aménagé sur le modèle d'un « food truck » afin de se déplacer sur tout le territoire Charentais pour dispenser des animations de prévention. Ce projet est porté par le service zéro déchet et M. PUYDOYEUX.

 Recettes d'investissement

Recettes	2024
Nouveaux emprunts	0 K€
Virement section de fonctionnement	4 177 K€
Affectation du résultat 2023	2 898 K€
Opérations d'ordre (amortissements)	4 110 K€
Remboursements temporaires (idem dépenses)	5 000 K€
Subventions (UVE, Gond Pontouvre)	615 K€
Remboursement emprunts collecte	1 451 K€
TOTAL BUDGET	18 251 K€

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent budget primitif 2024 pour le budget principal.

Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

*Budget annexe Collecte
Equilibre et synthèse*

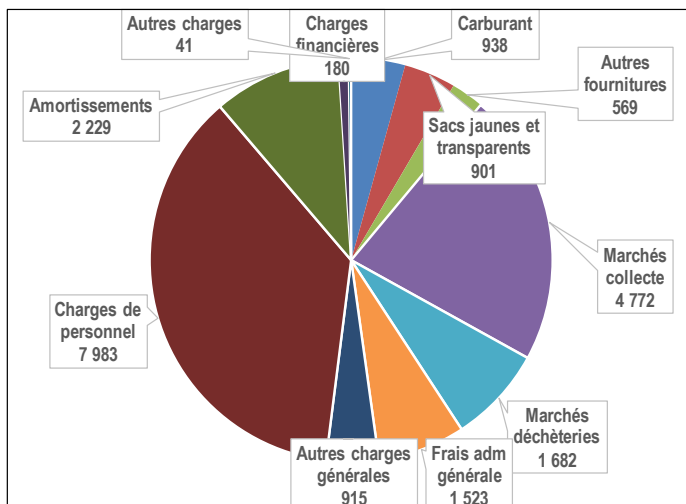
Section de fonctionnement

	Dépenses
BP 2024	21 731 K€
Virement SI	112 K€
Total Budget	21 843 K€

	Recettes	Capacité de financement
BP 2024	21 843 K€	+112 K€
Total Budget	21 843 K€	112 K€

 Dépenses de fonctionnement : 21 731 K€

Dépenses	Budget 2023 (service collecte pour info)	CA 2023 (service collecte pour info)	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	20 751 K€	20 596 K€	21 731 K€	+981 K€ (+4,7%)



- ♦ Sacs transparents : + 270 K€
- ♦ Marchés collecte (reprise en régie sud) : - 582 K€
- ♦ Transport déchèteries : + 288 K€
- ♦ Frais de personnel (+ 5% et reprise en régie au 01-10-2024 pour + 250 K€) : + 632 K€
- ♦ Amortissements : + 86 K€

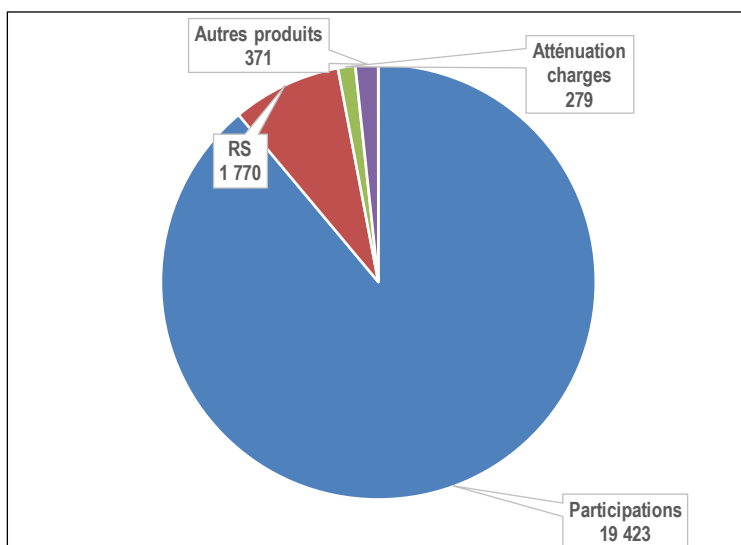
Concernant la reprise en régie de la collecte du Sud Charente, M. le Président explique que le résultat de l'appel d'offres engendrait un coût supplémentaire de + 200 K€ auxquels il fallait y ajouter le montant de la TVA. Il est donc préférable de passer ce secteur en régie. La masse salariale supplémentaire et les investissements nécessaires sont, bien entendu, pris en compte.

M. JAUBERT demande quel est le taux de la TVA.

M. FILIPPI répond que la TVA est variable selon les opérations. Elle est à 5,5% sur les sacs jaunes et de 10% sur les sacs noirs.

Recettes de fonctionnement : 21 843 K€

Recettes	Budget 2023 (service collecte pour info)	CA 2023 (service collecte pour info)	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	20 366 K€	20 379 K€	21 843 K€	+1 478 K€ (+7,3%)



- ♦ Participations : + 981 K€
- ♦ RS : + 310 K€

Section d'investissement

✚ Dépenses d'investissement : 7 436 K€

Dépenses	BP 2024
Dépenses d'équipement	5 941 K€
Rembt capital de la dette	1 451 K€
Opérations d'ordre et autres	45 K€
TOTAL BUDGET	7 436 K€

✚ Détail des dépenses d'équipement

Opérations	BP 2024
Achats bennes d'occasion pour reprise en régie sud	1 465K€
Bacs et colonnes de collecte	1 420K€
Construction pôle de Puyréaux	1 065K€
Achat de 4 bennes neuves	975K€
Pôles collecte Mornac, Ste sévère et Champagne-Mouton	271K€
Colonnes enterrées et subventions génie civil	270K€
Acquisitions foncières nouveaux sites	126K€
Construction déchèterie Montbron	123K€
Autres	225K€
Total	5 941K€

✚ Recettes d'investissement : 7 436 K€

Recettes	2024
Nouveaux emprunts	5 095 K€
Virement section de fonctionnement	112 K€
Opérations d'ordre (amortissements)	2 229 K€
TOTAL BUDGET	7 436 K€

- ♦ Besoin d'emprunt : 5,1 M€
- ♦ Part analytique de la collecte dans la dette du budget principal à fin 2024 : 8,6 M€
- ♦ Encours global de 13,7 M€ à fin 2024

M. le Président explique que les investissements sur la collecte vont permettre de réduire les tonnages (déploiement du sac transparent, changement de fréquences de collectes et optimisation des déchèteries ainsi que le déploiement progressif du plan déchèteries). Plus le syndicat offre de possibilités de tri, moins le coût du traitement des déchets et de la TGAP sont élevés.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent budget primitif 2024 pour le budget annexe collecte

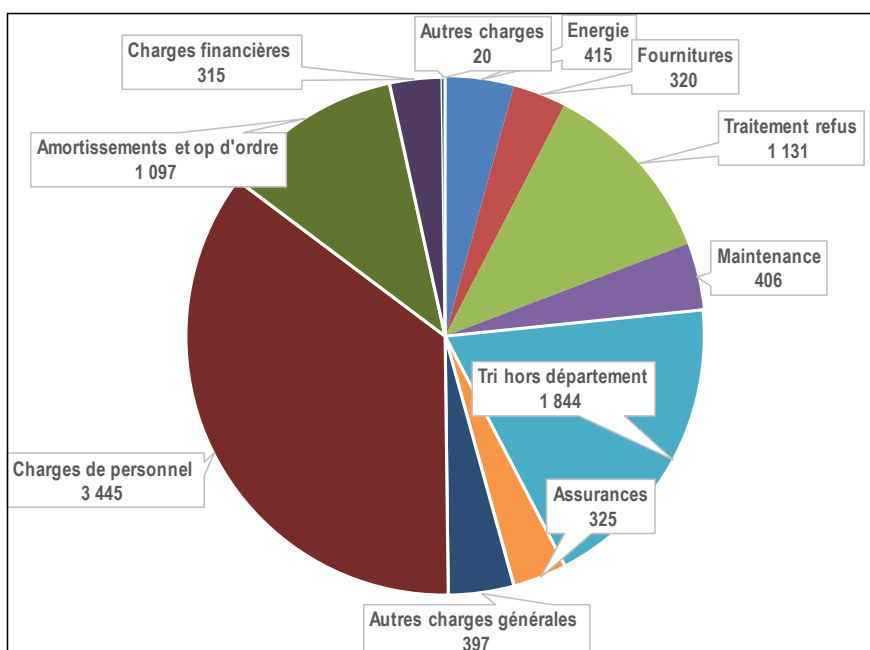
Pour : 39, contre : 0, abstention : 0, ne prend pas part au vote : 28

Budget annexe centre de tri Atrion

Section de fonctionnement

📊 Dépenses de fonctionnement : 9 716 K€

Dépenses	Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Fonctionnement	8 438 K€	8 283 K€	9 716 K€	+1 278 K€ (+15%)



- ♦ Restructuration Atrion nov-déc 2024 : prestations sur sites extérieurs 1 844 K€
- ♦ Energie : 415 K€ (- 643 K€)
- ♦ Fournitures : 330 K€ (- 205 K€)
- ♦ Refus de tri sur 10 mois : 1 131 K€ (+ 124 K€)
- ♦ Maintenance : 406 K€ (- 127 K€)
- ♦ Frais de personnel (+ 5% et économie 54 postes sur 2 mois) : -153 K€

- Le surcoût des charges générales et de personnel de 1 160 K€ entre 2023 et 2024 est lié à la restructuration ;
- Proposition d'amortir 1 M€ sur 5 ans la charge exceptionnelle dans le cadre des charges à étaler ;
- L'amortissement de la charge commence en 2024 pour 200 K€ (délibération spécifique).

Recettes de fonctionnement : 9 716 K€

Recettes	Budget 2023 (35 800 tonnes)	CA 2023 (35 537 tonnes)	BP 2024 (35 600 tonnes)	Evolution BP 2024 / Budget 2023
Collectivités hors Entente HT	1 098 K€	1 112 K€	1 125 K€	+27 K€
Entente Intercommunale	7 064 K€	7 066 K€	7 426 K€	+363 K€
<u>Régul</u> Entente 2023			-175 K€	-175 K€
Autres recettes (report 2023...)	276 K€	280 K€	340 K€	+64 K€
Transfert de charges			1 000 K€	+1 000 K€
TOTAL BUDGET	8 438 K€	8 458 K€	9 716 K€	+1 278 K€

Acomptes 2024 pour les collectivités membres de l'Entente : 7 491 K€ TTC

Répartition collectivités Entente BP 2024	BP 2024		
Montant budgétaire à répartir	7 426 260,00 €		
TVA à répartir	64 828,09 €		
Total à répartir TTC	7 491 088,09 €	Acomptes mensuels TTC 2024	Rappel acomptes TTC 2023
Part Haute Saintonge (16,6%)	1 243 520,62 €	103 626,7 €	96 508,8 €
Part Calitom (83,4%)	6 247 567,47 €	520 630,6 €	497 391,4 €

Coût à la tonne 2024 pour les collectivités membres de l'Entente : 239 € TTC / 224 € en 2023

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 17 616 K€

Dépenses	BP 2024
Dépenses d'équipement	15 761 K€
Rembt capital de la dette actuelle	700 K€
Opérations d'ordre	155 K€
Transfert de charges	1 000 K€
TOTAL BUDGET	17 616 K€

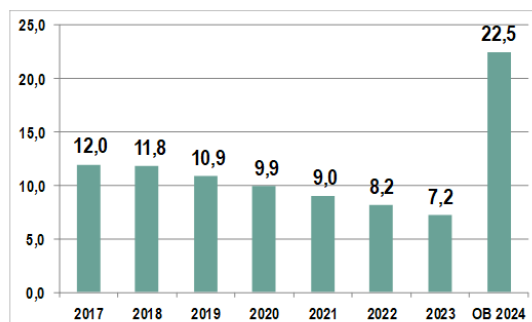
- Restructuration Atrion nov 2024 à mars 2025 : 15 000 K€
- Bâtiment administratif (part tri) : 432 K€
- Restes à réaliser 2023 : 315 K€

Recettes d'investissement : 17 616 K€

Recettes	BP 2024
Op. d'ordre (amortissements)	927 K€
Solde 2023 reporté après RAR	545 K€
Charges à étaler	200 K€
Recettes d'emprunts	15 944 K€
TOTAL BUDGET	17 616 K€

➤ Besoin de financement de **15 944 K€**

Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette Atrion en M€



M. le Président précise que les travaux d'Atrion concernent uniquement la remise aux normes du process tout en réemployant certaines machines pour un coût d'environ 15 M€. La première proposition était de 17 M€, ce qui correspond à l'enveloppe totale des travaux de construction du site réalisés en 2015 (VRD, gros œuvre et process compris).

Durant les travaux de restructuration d'Atrion, M. CHASTAGNOL souhaite connaître le devenir des déchets.

M. FILIPPI répond que les tonnages seront traités sur des centres de tri extérieurs en région Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2024 du budget annexe centre de tri Atrion.
 Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

Budget annexe Recyclerie

Section de fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement : 92 K€ (- 14 K€)**
- **Recettes de fonctionnement : 92 K€** dont 83 K€ de ventes de marchandises (- 13 K€)

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2024 pour le budget annexe Recyclerie.
 Pour : 67, contre : 0, abstention : 0

9/ Etalement des charges de restructuration du centre de tri : budget annexe centre de tri Atrion

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui explique que l'arrêt du centre de tri pendant les travaux de restructuration du process entraîne un surcoût sur les chapitres 011 (charges générales) et 012 (charges de personnel) de 1 160 K€.

Il est donc proposé d'amortir 1 000 K€ sur 5 ans dans le cadre des charges à étaler et de constater des charges d'amortissement d'un montant annuel de 200 K€ sur les exercices 2024 à 2028.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'étalement des charges de restructuration du centre de tri pour 1 million € sur 5 ans de 2024 à 2028.

Pour : 58, contre : 0, abstention : 0

10/ Modifications des autorisations de programme/Crédits de paiement

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui présente les modifications des autorisations de programme/crédits de paiement pour le budget principal, le budget annexe collecte et le budget annexe centre de tri Atrion.

Budget principal

Programmes	AP	CP 2024	CP > 2024
<u>Valoparc</u> Ste Sévère (AP 200754)	39 331 K€ (-247 K€)	1 725 K€	1 970 K€
Etudes traitement OMR (AP 202287)	3 803 K€ (+0 K€)	443 K€	3 220 K€
Réhabilitation Gond Pontouvre (AP 202389)	1 350 K€ (+200 K€)	1 347 K€	0 K€

➤ **Clôture des AP suivantes :**

- AP 200859 : Pôle de valorisation de Mornac ;
- AP 201979 : Déchèterie de Cognac ;
- AP 202185 : Colonnes enterrées ;
- AP 202286 : Travaux déchèteries ;
- AP 202288 : Matériel et véhicules de collecte.

M. le Président indique que le montant affiché de l'AP/CP est l'entièreté des études de traitement, mais rappelle que chaque collectivité partenaire paye sa partie.

M. FILIPPI précise que le calcul est basé sur une clé de répartition en fonction de la population établie, soit :

- 56% pour Calitom ;
- 11% pour la Haute-Saintonge ;
- 33% pour le SMICVAL.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les modifications des autorisations de programme/crédits de paiement pour le budget principal.

Pour : 58, contre : 0, abstention : 0

Budget annexe Collecte

Programmes	AP	CP 2024	CP > 2024
Bacs et conteneurs (AP 202491)	6 752 K€ (+144 K€)	1 420 K€	5 332 K€
Colonnes enterrées (AP 202492)	870 K€ (+0 K€)	270 K€	600 K€
Matériel et véhicules de collecte (AP 202493)	8 796 K€ (+30 K€)	2 536 K€	6 260 K€
Travaux pôles de valorisation (AP 202494)	14 903 K€ (+0 K€)	1 425 K€	13 478 K€

Après en avoir débattu les membres du comité syndical adhérent à la compétence « collecte », à l'unanimité, approuvent les modifications des autorisations de programme/crédits de paiement pour le budget annexe collecte.

Pour : 32, contre : 0, abstention : 0, ne prend part au vote : 26

Budget annexe centre de tri Atrion

Programmes	AP	CP 2024	CP > 2024
Centre de tri <u>Atrion</u> (AP 201101)	39 323 K€ (+2 616 K€)	15 761 K€	1 260 K€

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les modifications des autorisations de programme/crédits de paiement pour le budget annexe centre de tri.

Pour : 58, contre : 0, abstention : 0

11/ Décisions sur délégation

M. le Président procède à la lecture des décisions prises sur délégation du 1^{er} février au 22 mars 2024 inclus conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020.

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
08.02.2024	Avenant n°2 à la convention avec le chantier d'insertion du CIDIL de La Rochefoucauld en Angoumois
	Bilan de l'accompagnement à la gestion des déchets sur les manifestations
	Lancement d'une consultation relative à la fourniture de colonnes enterrées
	Avenant n°4 au marché n°16-040 relatif à la collecte sur le secteur Sud Charente
	Lancement d'une consultation relative à la prestation de transfert et de transport des gravats et de déchets « tout-venant » issus des déchèteries de GrandAngoulême
	Lancement d'une consultation pour les travaux de la phase 2 de la tranche 5 à Valoparc
	Attribution du marché relatif à la valorisation des refus de tri d'Atrion
	Promesse de bail – Hangar photovoltaïque Mornac siège – LM SOLEIL
	Promesse de bail – Centrale photovoltaïque toiture Gond Pontouvre – VERTSUN
	Promesse de bail – Centrale photovoltaïque toiture Poullignac – VERTSUN
	Lancement d'une consultation relative à la fourniture et livraison de vêtements de travail
	Assurance des risques statutaires du personnel – Mandat au CDG 16 dans la perspective de souscrire un contrat groupe
	Prêt dépannage – renouvellement de la convention AGEOS avec le Crédit Municipal de Bordeaux
07.03.2024	Subventions 2024 proposées par les élus du Comité -20%
	Financement de la centrale photovoltaïque de Villognon-Luxé Nord porté par la SAS Sol'R Parc Charente – Engagement des actionnaires de non-cession des titres
	Contrat filière verre - VERALLIA

➤ DECISIONS

DATE	RESUME SUCCINT
01.02.2024	Décision du Président de signer la convention relative à la réalisation d'un compostage à la ferme avec la CUMA Innov'16 et M. Jean-Marc PRUDHOMME
13.02.2024	Décision du Président de signer les marchés n° 24-001PA-1 relatifs aux prélèvements et analyses des eaux résiduaires et souterraines sur les sites de Calitom – lot n°1 « eaux résiduaires » avec la société AUREA

	AgroSciences et n°24-001PA-2 - lot n°2 « eaux souterraines » avec la société GEOSCOPI
15.02.2024	Décision du Président de signer les marchés n° 24-002PA-1 relatifs à la prestation de contrôles périodiques réglementaires de sécurité et d'environnement – lot n°1 « contrôle des véhicules de collecte» avec la société SEMAT, n°24-002PA-2 - lot n°2 « contrôle des extincteurs» avec la société CHRONOFEU et n°24-002PA-3 - lot n°3 "autres vérifications périodiques" avec la société APAVE
04.03.2024	Décision du Président de signer l'avenant de transfert partiel au marché n°23-004 relatif à la prestation de collecte et de valorisation du polystyrène expansé collecté sur les pôles de valorisation entre Calitom, la Communauté de Communes du Rouillacais et la société POITOU POLYSTYRENE
04.03.2024	Décision du Président de signer l'avenant de transfert partiel au marché n°23-014-1 relatif à la prestation de collecte et de traitement des déchets dangereux - lot n°1 "collecte sur les pôles de valorisation et sites de transferts/traitements " entre Calitom, la Communauté de Communes du Rouillacais et la société W. SABATIER RECYCLAGE
13.03.2024	Décision du Président de signer les marchés n° 24-006PA-1 relatifs à la prestation de gardiennage et de surveillance des sites de Calitom – lot n°1 « secteur Grand Ouest Charente » et n°24-006PA-2 - lot n°2 « secteur Grand Est Charente » avec la société PRESTIGE SECURITY
15.03.2024	Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°23.1607.02730 allouée par la compagnie d'assurances MMA IARD pour un montant de 1 064 € en remboursement des dommages sur la barrière de Champagne Mouton le 5 octobre 2023
15.03.2024	Décision du Président de signer les avenants de transfert aux marchés n°20-021 relatifs à la prestation de broyage des déchets verts sur les sites de compostage à la ferme gérés par Calitom – lots n°1 et n°2 et, le marché n°21-005 relatif à la prestation de valorisation des déchets verts collectés sur les pôles de valorisation avec la société BRANGEON RECYCLAGE AQUITAINE
18.03.2024	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-2 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion – lot n°2 « charpente LC – murs ossature bois – couverture zinc » avec la société TECHNIQUE ETANCHE
20.03.2024	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-3 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion – lot n°3 « menuiseries extérieures – serrurerie » avec la société RIDORET

Les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

12/ Questions diverses

M. le Président annonce que le prochain Comité Syndical aura lieu le 18 juin 2024. A cette séance, une nouvelle révision statutaire sera certainement proposée. Au-delà des modifications qui ont fait l'objet de critiques, certaines restent à être entérinées. Les EPCI pourront valider cette nouvelle révision statutaire lors de leur Conseil Communautaire au cours du 2nd semestre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Michaël LAVILLE



Le Secrétaire de séance,
Jean-François DUVERGNE

